



Commission Discipline Territoriale

Extrait de décision du : 1^{er} décembre 2025

• Coupe de France Régionale +16M en date du 18 octobre 2025

Joueur – club B

Classification de la faute : A.5

Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière.

Action de jeu particulièrement dangereuse sans retenue, intentionnelle.

Sanction : 7 dates dont 3 sursis

Le joueur club B a percuté violemment le joueur club A l'empêchant de tirer.

• Coupe de France Régionale +16M en date du 18 octobre 2025

Joueur – club A

Classification de la faute : A.5

Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstance aggravante.

Crachat.

Sanction : 12 dates

Le joueur club A a craché sur le joueur club B après le match terminé.

• Excellence +16F Poule 1 en date du 08 novembre 2025

Président – club A

Classification de la faute : D. 1

Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière.

Atteintes à la considération

Amende : /

Le public club A a critiqué les joueuses du club B.

• Honneur +16M Poule 2 en date du 08 novembre 2025

Joueur – club B

Classification de la faute : A.5

Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière.

Action de jeu particulièrement sans retenue.

Sanction : 3 dates dont 2 sursis

Le joueur club B a mis une claque au visage du joueur club A.



• - 15 F Phase 1 FN 45 A en date du 11 octobre 2025 (Comité 59)

Présidente – club B

Classification de la faute : D.2

Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstance très aggravante.

Sanction : 4 dates dont 2 sursis

Invectives et injures, pénétration non autorisée de personnes du public sur l'aire de jeu.

Amende :

Le public club B n'a cessé d'invectiver et d'injurier le jeune arbitre club.

Dominique GAURY
Secrétaire

Dominique GAURY

Ludovic FIRMIN
Président de séance

Ludovic FIRMIN